



Honneur – Fraternité – Justice

L'Ambassadeur

AMBARIMBXL/19/477/A.B.N.K./Y.M.

مستعجل  
URGENT

السفير

Bruxelles, le 13 novembre 2019

A

Son Excellence Monsieur

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur  
Nouakchott

**Objet** : Signature de l'échange de lettres relatif à la prorogation du Protocole de pêche  
avec l'Union Européenne

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux pouvoirs donnés par vos soins, le 30 octobre 2019, j'ai signé, aujourd'hui mercredi 13 novembre 2019 dans les locaux de l'Ambassade, l'Accord sous forme d'échange de lettres entre la République Islamique de Mauritanie et l'Union Européenne relatif à la prorogation du Protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'Accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République Islamique de Mauritanie et la Communauté européenne, expirant le 15 novembre 2019.

L'Accord a été signé avec nous en deux exemplaires originaux, du côté européen par S.E. Mme Marja RISLAKKI, Ambassadeur, Représentante Permanente de la Finlande auprès de l'Union européenne, Présidente du Comité des Représentants permanents (la Finlande présidant actuellement le Conseil de l'Europe).

L'Union européenne garde un exemplaire original, l'autre exemplaire original (assez volumineux) revenant à notre pays, vous parviendra par la valise diplomatique ainsi que les pleins pouvoirs de signature, signés par le Président du Conseil de l'Union européenne et autorisant ma collègue susnommée à signer l'Accord.

La photo ci-jointe illustre, avec le drapeau national et le portrait de Son Excellence Monsieur le Président de la République, la solennité du moment de la signature et de l'échange des documents originaux.

Abdallahi BAH NAGI KEBD

عبد الله كعب



**Pièces jointes :**

- Pleins pouvoirs ;
- Photo.



Conseil de l'Union européenne  
Secrétariat général

Bruxelles, le 8 novembre 2019

## PLEINS POUVOIRS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
a décidé de donner pleins pouvoirs, par les présentes, à

Marja RISLAKKI

Ambassadeur,

Représentante Permanente de la Finlande auprès de l'Union européenne,  
Présidente du Comité des Représentants permanents

pour signer, au nom de l'Union européenne, l'Accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République islamique de Mauritanie relatif à la prorogation du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République islamique de Mauritanie, expirant le 15 novembre 2019.

Le Conseil se réserve d'approuver, après accomplissement des procédures internes nécessaires à la conclusion de l'accord, ce que son plénipotentiaire aura signé en vertu des présents pleins pouvoirs.

Le Président du Conseil  
de l'Union européenne